



## Heritage de biens immobiliers

Par **JANE**, le 14/11/2011 à 09:05

Bonjour,

je dois hériter d'une maison de mes parents dcd que j'ai occupé occasionnellement à titre gratuit et ds laquelle j'ai fait des travaux conséquents.

Cette maison va être évaluée au même titre que d'autres biens.

Puis je avec les factures à l'appui faire valoir le fait que j'ai participé au montant de sa valeur actuelle.

Par **corimaa**, le 14/11/2011 à 22:30

vous etes plusieurs coheritiers ? Avez vous les factures des frais engagés pour les travaux de renovations ?

Par **mimi493**, le 15/11/2011 à 00:18

et les autres héritiers seront aussi en droit de vous demander une indemnité d'occupation

Par **JANE**, le 16/11/2011 à 17:56

nous sommes deux, il ya une autre maison de valeur supérieure

j'ai effectivement des factures mais évalue-t-on aussi le temps passé à effectuer ces travaux

Par **mimi493**, le **16/11/2011** à **20:41**

[citation]j'ai effectivement des factures mais évalue-t-on aussi le temps passé à effectuer ces travaux [/citation] non, sauf si vous êtes un professionnel et que vous avez facturé en temps et en heure à l'indivision les travaux (et encore c'est contestable sans l'autorisation de l'autre)